



Ma mère m'interdit de voir ma demi soeur

Par **Agnes Berge**, le 11/03/2019 à 23:18

Bonjour,

Voilà 1 mois que ma mère m'a interdit de voir ma demi-soeur. Elle n'est plus en couple avec son père et ils partagent la garde. Seulement voilà, ma mère m'interdit de la voir et ma mère dit que si j'allais la voir à l'école où que j'insistais au près de son père, elle porterait plainte contre moi. J'ai fait une bêtises en lui parlant de choses personnelles, j'avoue mon erreur, mais je me fais soigner et ma mère le sait. Est-ce que je vais devoir attendre sa majorité pour pouvoir la recontacter ? Est-ce que ma mère peut vraiment m'interdire tout contacts et porter plainte si j'essaie de la voir sans son accord ? Je n'arrive plus à dormir, je veux la voir.

Merci.

Par **morobar**, le 12/03/2019 à 08:55

Bonjour,
Oui quand la sœur est sous sa garde.

Par **Tisuisse**, le 12/03/2019 à 12:44

Bonjour,

Par contre, quand votre demi-soeur est chez son père, dans la mesure où son père peut

recevoir qui il veut sans avoir à en rendre compte à la mère, rien ne vous interdit d'être reçu par votre père en même temps. Toute plainte de la mère pour ça fera bien rire les juges et la mère sera déboutée.

Par **Agnes Berge**, le **12/03/2019 à 14:13**

Tisuisse le soucis c'est que son père est une vrai molette et qu'il se laisse fair par ma mère. Elle m'a dit qu'il était du même avis et ne veut pas m'ouvrir. Donc je ne reverrais pas ma soeur avant sa majorité... Merci.

Par **Tisuisse**, le **12/03/2019 à 15:48**

Quel âge a votre demi-soeur et quel âge avez-vous ?
Votre demi-soeur souhaite-t'elle gardez des contacts avec vous ?

Par **Agnes Berge**, le **12/03/2019 à 15:56**

Tisuisse elle a 10 cette Anne et j'en est 21. Et ma mère m'a bien dit que c'est elle qui ne voulais plus que je vois ma soeur c'est pas ma petite soeur qui me la dit.

Par **Tisuisse**, le **12/03/2019 à 16:02**

Vous n'avez pas répondu à ma dernière question. Que souhaite votre demi-soeur ?

Par **Agnes Berge**, le **12/03/2019 à 18:30**

Je ne sais pas, je n'ai aucun contact avec elle. Je ne veux pas que ma mère porte plainte si j'essaie de lui parler, j'ai déjà assez de soucis comme ça.

Par **Tisuisse**, le **12/03/2019 à 18:40**

Rassurez-vous, une telle plainte n'aboutira jamais à une condamnation prononcée à votre encontre par des juges, votre mère sera déboutée de ses demandes, pire, ces juges, accorderont à votre demi-soeur le droit de garder des contacts avec vous, c'est la loi, et votre mère ne pourra pas s'y opposer.

Rien ne s'oppose à ce que vous fassiez une requête dans votre sens directement auprès du

JAF.

Par **Agnes Berge**, le **13/03/2019** à **00:25**

Je peut donc demander au juge des affaire familiale un "droit de visite" pour ma soeur ???

Par **Tisuisse**, le **13/03/2019** à **05:46**

Un droit, pour ta soeur, de garder des liens avec toi, c'est oui, c'est prévu par un article du Code Civil, et une fois que le juge aura fixé ce droit pour ta soeur, ni ta mère ni ton père ne pourront s'y opposer de quelques façons que ce soit car la non présentation d'enfant est un délit passible du tribunal correctionnel et peut envoyer son auteur derrière les barreaux.

Au fait, tu ne nous dis pas pourquoi ta mère ne veut pas que tu aies des contacts avec ta soeur ? que s'est-il passé pour ça ?

Par **Agnes Berge**, le **13/03/2019** à **11:35**

Je vois. Eh bien en fait j'ai un problème psychologique du a mes parents depuis que je suis petite. Je dit n'importe quoi de personnels à n'importe qui et ça sans réussir à m'arrêter quand je suis lancer. En 13 ans ça m'est arriver au moins 9 fois et ça a créé énormément de problème. Je me soigne pour ca et ma mère le sais. La dernière fois que j'ai vu ma soeur elle m'a poser des questions et j'ai encore parler trop vite... Depuis ma mère ne veut plus que je la vois.